

Informations pour les femmes en consultation gynécologique-obstétricale

En tant que professionnels de la santé les gynécologues et obstétricien.e.s ont conscience de la particularité de la consultation de gynécologie ou d'obstétrique qui touche à l'intimité psychique et physique des femmes. Cette consultation, nécessite une écoute attentive, une attitude empathique, un dialogue ouvert et, le cas échéant, un examen physique minutieux, sous le signe de la bienveillance et du respect mutuel. A la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique, nous souhaitons que chaque femme ait la possibilité de prendre connaissance de cette fiche d'information avant chaque consultation.

Cette feuille d'information s'applique à toutes les consultations gynécologiques, telles que l'examen clinique, l'échographie vaginale, la colposcopie, l'hystérocopie, l'hystérosalpingographie, l'hystérosonographie, l'urodynamique, etc. et aussi pour les examens obstétriques.

- > La consultation gynécologique ou obstétrique est une consultation particulière car elle concerne l'intimité des patientes. Sur demande, celles-ci peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix pour les soutenir.
- > La consultation est effectuée avec soin, professionnalisme et dans le respect mutuel en tenant compte des besoins de tous les participants.
- > Une espace pour se changer à l'abri des regards doit être mise à disposition. Seules les parties du corps qui font l'objet de l'examen doivent être temporairement dénudées. Le reste du corps peut toujours rester couvert.
- > L'examen clinique n'est pas toujours nécessaire. Il n'est, par exemple, pas recommandé lors de la première consultation d'une jeune femme pour la contraception si elle ne présente aucun symptôme.
- > Chaque étape de l'examen est précédée d'une explication de ses objectifs et de sa démarche. L'examen est réalisé avec soin, respect et professionnalisme.
- > Cet examen concerne les parties intimes et, malgré tout le soin apporté, il est compréhensible qu'il puisse être désagréable et embarrassant pour de nombreuses femmes. Selon la pathologie de base, l'examen peut également être douloureux, ce dont la femme devrait être avertie. Dans la mesure du possible, la femme doit être informée des méthodes d'examen alternatives ou de soulagement de la douleur. Un examen rectal n'est nécessaire que dans des cas particuliers.
- > La femme est libre de refuser ou d'interrompre totalement ou partiellement les différents examens. Elle doit être informée que cela pourrait rendre plus difficile voire empêcher le diagnostic et le traitement appropriés de son problème médical.
- > Dans le cadre de la formation, il se peut que d'autres professionnels de santé assistent à la consultation. La femme a le droit de refuser à tout moment la présence de professionnels supplémentaires, si leur assistance n'est pas indispensable. Toute intervention médicale ou un éventuel examen clinique effectué par des personnes en formation ne peut être réalisé qu'avec le consentement explicite et oral de la femme.

Cette feuille d'information a été créée par la commission pour l'assurance de la qualité gynécologie suisse/société suisse de gynécologie et obstétrique et correspond à la recommandation actuelle de la date d'émission.

Berne, le 21 juin 2023